

DE
RAUCOURT
54610



PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- SEANCE DU 20.03.2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, le Conseil municipal s'est réuni à 20 heures, au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Claude BASTIEN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 10

Nombre de procurations : 1

Etaient présents :

Cécile CHAPLIER, Bernard BUZON, Sabine DEGUILLI, Antoine L'HUILLIER, Marie-Pierre L'HUILLIER, Guy LESCURE, Estelle MATHIEU, Valentin MOINE, Christian TOUSSENOT.

La convocation adressée le 16.03.2026 avec comme ordre du jour :

- Installation du conseil municipal
- Élection du maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Élection des adjoints
- Lecture de la charte de l'élu local
- Indemnités adjoints
- Secrétaires adjoints

Absents :

Absents excusés : Sylvie WRECZYCKI

Procurations :

Mme Sylvie WRECZYCKI donne procuration à Mme L'HUILLIER Marie-Pierre

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Mr MOINE Valentin a été désigné pour assurer cette fonction.

La légalité de cette délibération a été contrôlée le 24.04.2026 par le contrôle de légalité le 27.04.2026.

La Maire,
Sabine DEGUILLI



2026-03 ELECTION DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Considérant que le Conseil Municipal a décidé de créer un seul poste d'adjoint,

Mme la Maire demande à l'assemblée quels étaient les candidats à l'élection de ce poste.

Mr Bernard BUZON présente sa candidature.

Mme la Maire constate qu'une seule liste de candidat a été déposée aux fonction d'adjoint au Maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 11

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Mr Bernard BUZON : 8 (huit) voix
- Bulletin(s) blanc(s) : 3 (trois)

Mr Bernard BUZON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint au maire

A RAUCOURT, les jours
Mme Sabine DEGUILLI,
La Maire

